

## Référentiel Fonction / Activités Auxiliaire de Vie Sociale

fonctions	activités
<b>Accompagnement et aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	<p>Stimuler les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne.  Aide à la mobilisation, aux déplacements et à l'installation de la personne.  Aider à l'habillage et au déshabillage.  Aider seule à la toilette lorsque celle-ci est assimilée à un acte de vie quotidienne et n'a pas fait l'objet de prescription médicale.  Aider une personne dépendante (par exemple confinée dans un lit ou dans un fauteuil) à la toilette, en complément de l'infirmier ou de l'aide-soignant, selon l'évaluation de la situation par un infirmier, le plus souvent à un moment différent de la journée.  Aider, lorsque ces actes peuvent être assimilés à des actes de la vie quotidienne et non à des actes de soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'alimentation ;</li> <li>- à la prise de médicaments lorsque cette prise est laissée par le médecin prescripteur à l'initiative d'une personne malade capable d'accomplir seule et lorsque le mode de prise, compte tenu de la nature du médicament, ne présente pas de difficultés particulières ni ne nécessite un apprentissage ;</li> <li>- aux fonctions d'élimination.</li> </ul>
<b>Accompagnement et aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne</b>	<p>Aider à la réalisation ou réaliser des achats alimentaires.  Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas équilibrés ou conformes aux éventuels régimes prescrits.  Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant du linge et des vêtements, du logement.  Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et matériels.  Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité.</p>
<b>Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle</b>	<p>Participer au développement et/ou au rétablissement et et/ou au maintien de l'équilibre psychologique.  Stimuler les relations sociales.  Accompagner dans les activités de loisirs et de la vie sociale.  Aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives.</p>
<b>Participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé</b>	<p>Observer et contribuer à l'analyse de la situation sur le terrain.  Faire preuve en permanence de vigilance et signaler à l'encadrant et aux personnels soignants, tout état inhabituel de la personne aidée.  Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne aidée et l'encadrement, en fonction du projet individualisé initialement déterminé, des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien</p>
<b>Communication et liaison</b>	<p>Ecouter, dialoguer, négocier avec la personne en situation de besoin d'aide et les aidants naturels.  Sécuriser la personne en situation de besoin d'aide.  Travailler en équipe.  Rendre compte de son intervention auprès des responsables du service, faire part de ses observations, questions et difficultés avec la personne aidée.  Repérer ses limites de compétences et identifier les autres partenaires intervenants à domicile à solliciter.  Intervenir en coordination avec les autres intervenants au domicile, les services sanitaires et sociaux et médico-sociaux.</p>

## Référentiel Domaine de compétences Auxiliaire de Vie Sociale

compétences	indicateurs
<b>Domaine de compétences 1. : connaissance de la personne</b>	
1.1. Situer la personne aux différents stades de son développement	1.1.1. Savoir prendre en compte les différentes étapes de développement de l'être humain.
1.2. Situer la personne aidée dans son contexte social et culturel.	1.2.1. Savoir prendre en compte l'identité culturelle, le mode de vie, le vécu et l'histoire de la personne.
1.3. Appréhender les incidences des pathologies, handicaps et déficiences dans la vie quotidienne des personnes.	1.3.1. Savoir prendre en compte les conséquences des pathologies, handicaps et déficiences sur la vie quotidienne et sociale des personnes.
<b>Domaine de compétences 2. : accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne.</b>	
2.1. Assurer le confort, la sécurité et l'aide aux activités motrices et aux déplacements.	2.1.1. Savoir aider à la mobilisation, aux déplacements, à l'installation, à l'habillage et au déshabillage de la personne en respectant et en stimulant son autonomie. 2.1.2. Savoir aider à l'aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité. 2.1.3. Savoir prévenir les accidents domestiques et repérer les situations à risque.
2.2. Etablir une relation d'aide en stimulant l'autonomie des personnes.	2.2.1. Savoir utiliser les actes de soins et d'hygiène comme support à la relation et la relation comme aide à la réalisation de ces actes. 2.2.2. Savoir utiliser des moyens techniques et relationnels adaptés à la situation de la personne. 2.2.3. Savoir aider les personnes à valoriser leur image auprès des autres et auprès d'elles-mêmes.
2.3. Repérer et évaluer les besoins et les capacités de la personne aidée dans les actes de la vie quotidienne.	2.3.1. Savoir observer, analyser les situations rencontrées. 2.3.2. Savoir adapter ses pratiques en fonction de la situation de la personne. 2.3.3. Savoir évaluer les facteurs de progression ou de régression de la personne et réajuster sa pratique au quotidien.
2.4. Contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux afin d'assurer une bonne hygiène de vie.	2.4.1. Savoir veiller à l'hygiène alimentaire, composer des menus équilibrés et adaptés à l'âge ou à l'état de santé des personnes et motiver la personne à boire et manger suffisamment. 2.4.2. Savoir aider à la toilette, aux soins d'hygiène corporelle ou aux fonctions d'élimination en respectant la pudeur et l'intimité des personnes. 2.4.3. Savoir aider à la prise de médicaments. 2.4.4. Connaître le rythme biologique de la personne (sommeil, repas, ...). 2.4.5. Connaître les limites de son intervention en matière de soins et d'hygiène. 2.4.6. Savoir concourir au bien-être de la personne par des gestes adaptés (massages non médicaux, ...).
2.5. Détecter les signes révélateurs d'un problème de santé ou de mal-être et prendre les dispositions adaptées.	2.5.1. Savoir écouter, entendre et questionner les données de toutes natures susceptibles de concourir au repérage des variations de l'état général de la personne. 2.5.2. Savoir évaluer ce qui relève d'une intervention immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée. Savoir intervenir en urgence. 2.5.3. Adapter son accompagnement. 2.5.4. Connaître les limites de son intervention et savoir faire appel aux professionnels compétents. 2.5.5. Savoir prévenir la maltraitance, repérer les situations de maltraitance et alerter. 2.5.6. Savoir gérer les comportements agressifs éventuels de la personne.

**Référentiel Domaine de compétences  
Auxiliaire de Vie Sociale**

compétences	indicateurs
<b>Domaine de compétences 3. : accompagnement dans la vie sociale et relationnelle.</b>	
3.1. Avoir une communication adaptée à la personne.	3.1.1. Savoir expliciter ses actes professionnels 3.1.2. Savoir développer avec la personne un mode de communication adapté (verbal ou non verbal, ...).
3.2. Favoriser et accompagner les relations familiales et sociales de la personne.	3.2.1. Savoir identifier et prendre en compte les besoins relationnels de la personne et prévenir l'isolement. 3.2.2. Savoir faciliter les relations de la personne avec sa famille. 3.2.3. Savoir faciliter les relations de la personne avec son environnement social (média, environnement proche, voisinage, ...). 3.2.4. Savoir aider la personne dans son rapport à l'autre lorsque cela est nécessaire. 3.2.5. Savoir faciliter la participation de la personne aux activités à l'extérieur. 3.2.6. Savoir favoriser l'insertion sociale de la personne (parents, ...) dans la vie de la cité. 3.2.7. Savoir proposer des activités susceptibles de stimuler la mémoire ou l'activité motrice tout en tenant compte des goûts et des envies des personnes.
<b>Domaine de compétences 4. : accompagnement et aide dans les activités ordinaires de la vie quotidienne</b>	
4.1. Réaliser des repas adaptés et attractifs.	4.1.1. Savoir utiliser des techniques culinaires simples appliquées aux situations, à l'âge et aux capacités des personnes aidées. 4.1.2. Savoir veiller à la présentation des repas. 4.1.3. Connaître les grands principes de conservation des aliments, d'hygiène alimentaire et savoir prévenir les intoxications alimentaires.
4.2. Réaliser des achats alimentaires et participer à l'élaboration des menus.	4.2.1 Savoir réaliser des achats alimentaires en fonction des ressources (budget, équipements, ...) et des habitudes culturelles des personnes.
4.3. Entretenir le linge et les vêtements.	4.3.1. Savoir utiliser les techniques courantes de lavage, de repassage du linge et de réparation des vêtements.
4.4. Entretenir le cadre de vie.	4.4.1. Savoir utiliser les techniques, les produits et les équipements d'entretien du cadre de vie. 4.4.2. Savoir aider à organiser le logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne.
4.5. Aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives courantes.	4.5.1. Savoir aider la personne à gérer des documents et formulaires administratifs simples dans la limite de ses compétences. 4.5.2. Avoir des notions de classement et d'échéancier. 4.5.3. Savoir accompagner la personne dans ses démarches.

## Référentiel Domaine de compétences Auxiliaire de Vie Sociale

compétences	indicateurs
<b>Domaine de compétences 5. : participation à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé</b>	
5.1. Analyser les besoins et attentes de la personne dans tous les aspects de sa vie.	5.1.1. Savoir observer, écouter la personne. 5.1.2. Savoir s'informer des diagnostics posés par d'autres professionnels. 5.1.3. Savoir contribuer à un diagnostic partagé en apportant les éléments d'information les plus significatifs.
5.2. Adopter des comportements qui respectent la personne et son lieu de vie.	5.2.1. Savoir intervenir conformément aux règles de l'éthique et de la déontologie. 5.2.2. Savoir respecter les droits, les libertés et les choix des personnes. 5.2.3. Savoir recueillir l'avis de la personne et en tenir compte. 5.2.4. Savoir créer les conditions d'une relation de confiance. 5.2.5. Savoir respecter l'intimité de la personne dans son cadre de vie.
5.3. Contribuer à l'élaboration du projet individualisé.	5.3.1. Savoir construire un projet individualisé en liaison avec l'équipe et l'encadrement. 5.3.2. Savoir recueillir le consentement de la personne sur la mise en oeuvre de ce projet individualisé.
5.4. Organiser son intervention à partir du projet individualisé.	5.4.1. Savoir gérer son temps. 5.4.2. Savoir définir des priorités.
5.5. Analyser et rendre compte de son intervention.	5.5.1. Savoir développer une analyse cohérente à l'oral et à l'écrit et adaptée à l'interlocuteur. 5.5.2. Savoir rédiger des écrits professionnels. 5.5.3. Savoir dresser des bilans réguliers de son intervention. 5.5.4. Savoir rendre compte de son intervention à l'équipe et à l'encadrement.
<b>Domaine de compétences 6. : communication professionnelle et vie institutionnelle.</b>	
6.1. Travailler en équipe pluri-professionnelle	6.1.1. Savoir exposer une situation et formuler des propositions à l'équipe et à l'encadrement. 6.1.2. Savoir réagir aux propositions faites par l'équipe ou l'encadrement. 6.1.3. Savoir utiliser les outils de transmission de l'information (cahier de liaison, ...).
6.2. Identifier les principaux dispositifs sociaux afin d'orienter la personne aidée vers les acteurs compétents.	6.2.1. Connaître les principaux acteurs intervenant dans le champ de l'action sociale et médico-sociale (conseil général, établissements et services, Etat, organismes de sécurité sociale, ...). 6.2.2. Connaître les principaux dispositifs du champ de l'action sociale et médico-sociale (APA, prestations handicap, vieillesse, assurance maladie, allocations familiales, services aux personnes, ...). 6.2.3. Savoir repérer les principaux acteurs et les réseaux intervenant sur un territoire.
6.3. Positionner l'intervention à domicile dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.	6.3.1. Connaître les principales professions intervenant dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. 6.3.2. Connaître le champ d'intervention des aides à domicile et ses limites, notamment en matière de soins. 6.3.3. Savoir expliciter une intervention professionnelle à domicile. 6.3.4. Savoir prendre des initiatives et des responsabilités dans le cadre d'une intervention à domicile et faire preuve d'autonomie.
6.4. Participer à la vie de l'établissement ou du service.	6.4.1. Connaître les missions de l'établissement ou du service. 6.4.2. Connaître l'organigramme de l'établissement ou du service et les principales fonctions des membres de l'équipe et de l'encadrement. 6.4.3. Contribuer à l'élaboration du projet d'établissement ou de service et inscrire son action dans ce projet. 6.4.4. Savoir accueillir et accompagner des nouveaux professionnels.